

**Association
des secrétaires et caissiers
communaux
du canton de Fribourg**



**Rapport sur l'année
2012/2013**

**Assemblée des délégués 2013
- 20 juin, Cousset -**

Préambule

A la suite de la dernière Assemblée des délégués du 22 juin 2012, à Châtel-St-Denis, **le comité s'est réuni à 4 reprises.**

Prise de position sur les projets de lois

Dans le courant 2012 et au début 2013, le comité a émis ses remarques à deux reprises dans le cadre de l'avant-projet de loi modifiant la législation en matière de droits politiques et de la révision totale de la loi d'application du code civil suisse.

Le groupe de travail mis en place depuis 2 ans, formé à la base de Samuel Russier (Châtel-St-Denis), Lucien Mognetti (Bossonnens), Emmanuel Roulin (Villars-sur-Glâne), Mireille Cotting (Ependes) et Sandrine Renard (La Brillaz) a été dissout. Ils sont chaleureusement remerciés de leur disponibilité en faveur de notre Association.

Dans une optique de valoriser les Associations de district vis-à-vis de l'Association cantonale, le comité cantonal a décidé de changer le processus de prise de position : les comités des sections sont maintenant appelés à rendre leur position à l'attention du comité cantonal, afin qu'il émette sa prise de position.

Harmonisation des registres, projet HarmPers

Ce projet lancé par l'Etat en 2006 touche à son but : la plateforme cantonale fonctionne et des félicitations pour tout le travail fourni depuis lors par les contrôles des habitants ont été transmises de la part du Canton aux communes lors de la séance du 16 mai dernier à Treyvaux.

Guide du contrôle des habitants

La « bible » du contrôle des habitants a subi de petits ajustements sur l'impulsion du Canton. Dorénavant, le processus qui était d'ailleurs défendu par le comité cantonal fonctionnera de la sorte : le Canton veille à sa mise à jour et contacte l'Association pour faire participer les praticiens qui avaient collaboré pour la création du guide. Ensuite, c'est le Canton qui remet aux communes officiellement la nouvelle version du guide.

Dans le domaine, il faut relever que Nicolas Wolleb (Fribourg) est désormais le délégué officiel du comité cantonal pour toutes les questions en rapport avec le Contrôle des habitants. En effet, absolument professionnel en la matière étant donné son poste de préposé au Contrôle des habitants de la Ville de Fribourg, mais également formateur dans le cadre du diplôme de cadre en administration communale, ayant participé au projet HarmPers, et sans oublier sa manière de fonctionner très proactive, il est la personne idéale pour représenter l'Association dans les différents projets avec le canton notamment. De chaleureux remerciements lui sont adressés pour son dévouement en faveur de notre branche de métiers.

Guide du préposé au rôle électoral

Sur l'impulsion de Nicolas Wolleb, un groupe pourrait être mis en place pour préparer un guide concernant le rôle électoral. Affaire à suivre.

Nouveau droit de protection de l'adulte et des enfants

La nouvelle réglementation en la matière, entrée en vigueur au 1.1.2013, engendre un problème au niveau des informations indispensables qui doivent parvenir aux communes, respectivement aux contrôles des habitants de la part des Justice de Paix, pour la gestion de la base de données des habitants. Un groupe, mené par Nicolas Wolleb, travaille actuellement sur la question ; le comité cantonal entend aborder la Conférence des Juges de Paix à cet effet.

VOTELCOM

En avril 2012, le comité a contacté la Conférence des Préfets demandant des informations sur l'outil informatique qui serait utilisé pour les prochaines élections. VOTELCOM n'est plus utilisable pour des raisons techniques.

Le comité regrette l'abandon de VOTELCOM, logiciel auquel les collaborateurs des communes s'étaient familiarisés, et espère vivement que tout sera mis en œuvre afin que les problèmes techniques rencontrés en 2011 ne se réitérent pas. Le dossier est en cours auprès de la Chancellerie qui doit ainsi s'équiper d'une nouvelle solution informatique.

Formation intercantonale de cadre en administration communale

Les lauréats du 4^e cycle de la formation ont reçu leur diplôme le 1^{er} février 2013, à Yverdon-les-Bains. La formation compte actuellement 111 diplômés, dont 37 Fribourgeois (34 % des lauréats). Le 5^e cycle a débuté en janvier 2013 ; les 37 participants sont réunis dans deux lieux de formation : Grangeneuve et Morges.

La Commission gérant cette formation, baptisée désormais « FR2C » (formation romande des cadres communaux), étant reconnue par tous les cantons romands, fonctionne comme auparavant, mais tend à se réorganiser sous la houlette de la nouvelle présidente, Micheline Guerry, Secrétaire générale de l'ACF.

Reconnaissance fédérale du diplôme

Les délégués de la Commission FR2C défendent toujours les couleurs de la formation romande (brevet dans le domaine des administrations publiques) ; le dossier suit son cours.

Règlementation communale en matière de personnel

Le comité cantonal travaille depuis un certain temps dans le sens de proposer un règlement-type basé sur celui de l'ACF. Le partenaire du comité dans ce dossier a été notamment la Fédération des Associations du personnel du Service public du canton de Fribourg. Le projet de règlement est actuellement soumis au Service des communes.

Journée en faveur de tous les collègues du canton

L'organisation d'une telle journée est toujours dans les « startings blocks » du comité cantonal. Dans l'immédiat, le comité cantonal a décidé d'adresser un courriel à tous les communes au moment de la publication des cours dispensés par l'Etat de Fribourg, afin de motiver des éventuelles inscriptions.

Plateforme en faveur des formateurs d'apprentis

Selon les contacts avec le Service de la formation professionnelle, le Canton devrait mettre à disposition des formateurs un genre de base de données avec les documents pouvant servir d'exemple. Le dossier est en cours.

Nouveau modèle de comptabilité harmonisé « MCH2 »

Le comité cantonal a contacté le Service des communes en mai 2012, dans le but de se renseigner sur la mise en œuvre de ce projet au sein de notre canton. Le Conseil d'Etat l'a avalisé à la fin 2012 et un groupe de travail a ainsi été formé de divers partenaires dont Chantal Vasta (Cheffe du Service financier de Châtel-St-Denis) et Christophe Uldry (Chef du Département des finances de Bulle) pour apporter et défendre les aspects du terrain.

Un remerciement très chaleureux leur est adressé pour leur disponibilité et leur engagement dans ce dossier. La mise en œuvre du MCH2 dans les communes devrait être effective en 2015 ou 2016. Le dossier est ainsi suivi de près par l'Association.

Base de données ANIS

Les caisses et services financiers communaux rencontrent des difficultés avec l'utilisation de la base de données ANIS, mise en place par le Canton en 2008 (mise à jour pas suivie, implémentation dans les systèmes communaux impossibles, etc.) ; elle a pour but de répertorier les chiens recensés dans le canton, s'agissant de l'une des mesures de la loi cantonale sur la détention des chiens du 2 novembre 2006. Les communes se basent sur ces données à des fins de facturation (impôt pour la détention de chien).

Le comité cantonal est intervenu auprès du Service cantonal de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires à ce propos qui a répondu que les communes peuvent maintenant effectuer directement les modifications dans la base de données et que pour ce qui est du processus d'information et de formation, une rencontre avec les Préfectures était prévu pour la fin avril. Le dossier suit son cours.

Nouvelles méthodes de travail du SeCA – Demande de permis de construire

Le 25 mars 2013, les communes étaient avisées par courrier que le SeCA allait mettre en place une nouvelle manière de travailler, dans le domaine des demandes de permis de construire (nouveaux formulaires). Le 29 avril, elles recevaient par courriel les nouveaux formulaires qui entraient en vigueur au 1^{er} mai, soit 3 jours plus tard.

Il semble qu'aucune séance d'informations n'ait été prévue par le SeCA, alors qu'au sens des praticiens il aurait été opportun d'en organiser ; au même titre que celles qui ont été données dans le cadre du projet HarmPers par exemple. Finalement, quelques séances se sont organisées à travers certains districts en lien avec les Associations de district et les Préfectures.

Le comité a adressé un courrier au SeCA pour encourager l'organisation de ces séances et pour faire part de son étonnement quant à la mise en œuvre de ces nouvelles méthodes de travail qui engendrent du travail supplémentaire de contrôle pour les administrations communales, lors des demandes de permis de construire.

Nouveau système de commande des cartes d'identité dans les communes

Le Service de la population et des migrants a contacté le comité cantonal dans le but d'inviter un membre à une séance de travail à propos de cette nouveauté et de sa mise en œuvre. La rencontre a eu lieu le 15 mars 2013 et la voix des administrations communales, respectivement des communes, a pu être entendue.

Selon les dernières informations de la Direction de la sécurité et de la justice qui a émis une directive dans le domaine, les communes conservent leur tâche. En résumé, les communes devront s'équiper en appareil permettant de traiter les demandes de cartes d'identité pour 2014.

Intégration des Associations alémaniques au sein du comité cantonal

Divers contacts et démarches ont été engagés depuis 5 ans par le comité cantonal en direction des Associations du Lac et de la Singine, afin qu'un membre de leur comité respectif soit délégué au sein du comité cantonal, comme le prévoit l'article 2 des statuts de l'Association cantonale. A ce jour, ces sections ont décidé de ne pas prendre part aux démarches des associations francophones qui sont toutes représentées au sein du comité cantonal ; il ne peut que prendre note de cette situation et ceci ne freinant en rien ses actions.

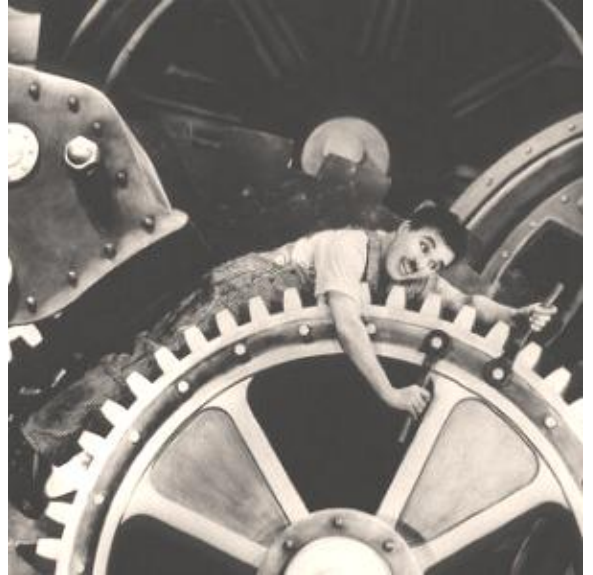
Des remerciements sont adressés aux sections de district pour leur collaboration, mais bien entendu et surtout aux membres du comité cantonal pour leur engagement indéfectible dans la défense de notre cause commune : le fonctionnement de nos administrations communales.

Conclusion

Depuis une année, plusieurs nouveaux dossiers sont venus agrémentés les actions de l'Association. Le comité cantonal, fort de ses différents

contacts au niveau des préfectures et du Canton qui tendent à s'intensifier, fait preuve de proactivité dans les projets en cours et les défis de demain, en donnant son avis afin de faire valoir les besoins et réalités du terrain dans les mesures à mettre en place, ou en apportant de nouveaux éléments qui auraient pu échapper aux instances supérieures. Tout ceci dans le but d'harmoniser les pratiques, de les professionnaliser et de simplifier les processus de travail.

Comme un rouage bien graissé, une roue entraîne une autre : le comité poursuit et intensifie autant que faire se peut ses objectifs afin de valoriser la branche de métiers dans le système.



Des remerciements sont adressés aux sections de district pour leur collaboration, mais bien entendu et surtout aux membres du comité cantonal pour leur engagement indéfectible dans la défense de notre cause commune : le fonctionnement de nos administrations communales.

Broc, le 20 juin 2013

**Anette Leuzinger,
Présidente ACSC**

Coordonnées utiles

- **Anette Leuzinger**, Présidente
026 921 80 10
- **Valérie Maillard**, Vice-Présidente
026 477 93 00
- **Chantal Vasta**, Secrétaire
026 948 22 12
- **Christophe Burri**, Caissier
026 660 46 66
- **Sophie Progin**, Membre
021 909 59 57



Adresse de l'Association :

Association des secrétaires et caissiers
communaux du canton de Fribourg
p.a. Administration communale
Bourg de l'Auge 9
1636 Broc

acsc-fr@bluewin.ch

Liens utiles

- www.acsc-fr.ch
- www.avenirinformation.ch